

N° CP 39/132-06
Séance du - 8 SEP. 2006

REÇU A LA PRÉFECTURE
12 SEP. 2006

PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES CYCLABLES
Entretien courant des itinéraires cyclables hors agglomération du schéma
départemental
Modifications apportées à la convention-type

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° E8-2004 du 14/04/2004, complétée par les délibérations 2004/IV-108 du 15/10/2004 et n° 2006/III-3^e/20 du 23/06/2006 relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Approuve les projets d'avenants-types et de nouvelle convention-type d'entretien courant des itinéraires cyclables hors agglomération du schéma départemental, joints en annexe au rapport,
- ❖ Autorise le Président à signer les avenants et les nouvelles conventions qui seront pris sur la base de ces modèles.

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet 1.2 SEP. 2006
Publication ..1.5..SEP...2006.....
Pour le Président du Conseil Général
et par délégation



Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

Charles BÜTTNER

Adopté

.....voix contre

.....abstentions